



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 AOÛT 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 9 août 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Luc St-Denis	maire
Patrick Brassard	poste no 1
Danièle Tremblay	poste no 3
Jacques Allard	poste no 4
Linda Robert	poste no 5
Serge Sirard	poste no 6

Le poste no. 2 est présentement vacant

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacynthe Toupin.

2021-08-230

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Acceptation de la tenue de la séance à huis clos
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2021
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôts des rapports des dépenses du mois de juillet et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.6 Report de la date limite de traitement des demandes de révisions administratives pour les unités d'évaluation
- 1.7 Entériner la démission de Madame Danielle Rodier
- 1.8 Entériner l'embauche de Monsieur Benoît Gervais au poste de chauffeur journalier 1-aqueduc
- 1.9 Entériner l'embauche temporaire du concierge/préposé à l'écocentre
- 1.10 Entériner les signataires pour la signature des chèques

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 AOÛT 2021

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRAVAUX PUBLICS

3.1 Adoption du règlement 2021-535 concernant la circulation et le stationnement et modifiant le règlement 2008-430

5 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 Adoption du règlement numéro 2021-529 modifiant le règlement 2000-348 relatif au zonage

5.2 Adoption du règlement numéro 2021-530 modifiant le règlement 2000-349 relatif au lotissement

5.3 Adoption du règlement numéro 2021-531 modifiant le règlement 2000-346 relatif aux permis et certificats

5.4 Adoption du règlement numéro 2021-532 modifiant le règlement 2000-350 relatif à la construction

6. LOISIRS ET CULTURE

7 DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-231

1.2_ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

ATTENDU la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID- 19 ;

ATTENDU les mesures de confinement imposées par le gouvernement ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité que la présente séance soit tenue à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 AOÛT 2021

2021-08-232

1.3_ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-233

1.4_ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2021

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-234

1.5_ APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

- Le montant des paies est de : 84 047,95 \$
- Le registre des paiements par Accès D, de L2100063 à L2100071 pour un montant total de 34 949,93\$
- Le registre des paiements par chèques de C2100118 à C2100128 pour un montant total de 22 151,85\$
- Le registre de paiements directs P2100202 à P2100230 pour un montant total de 32 798,13\$ et le paiement de la carte de crédit au montant de 587,96\$

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de de juillet tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-235

1.6_ REPORT DE LA DATE LIMITE DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RÉVISIONS ADMINISTRATIVES POUR LES UNITÉS D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle est l'organisme responsable de l'évaluation foncière pour la municipalité de l'Ascension;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 AOÛT 2021

ATTENDU QUE le service de l'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle a reçu des demandes de révisions administratives pour des unités d'évaluation situées sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le service de l'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle ne sera pas en mesure de traiter l'ensemble de ces demandes de révisions avant l'échéance du 1er septembre 2021, selon l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale permet, lorsque la municipalité le consent, de reporter l'échéance à une date pouvant aller jusqu'au 1er avril 2022;

ATTENDU QUE le service de l'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle estime être en mesure de répondre à l'ensemble des demandes de révisions au plus tard le 3 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de se prévaloir des dispositions du quatrième alinéa de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale et de consentir à reporter au 3 décembre 2021 la date limite pour répondre aux demandes de révisions de l'évaluation foncière pour les unités d'évaluation situées sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-236

1.7_ENTÉRINER LA DÉMISSION DE MADAME DANIELLE RODIER

ATTENDU QUE Madame Rodier a remis sa lettre de démission pour le poste de technicienne-comptable en date du 21 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'entériner la démission de Madame Rodier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-237

1.8_ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR BENOÎT GERVAIS AU POSTE DE CHAUFFEUR JOURNALIER 1-AQUEDUC

ATTENDU QU'il y a eu affichage du poste du 18 juin au 16 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'embaucher Monsieur Benoît Gervais à titre de chauffeur journalier 1-Aqueduc. Monsieur Gervais a débuté ses nouvelles fonctions lundi le 2 août 2021. Le statut de personne salariée régulière prévue à la convention collective en vigueur, est conditionnel à la réussite de la période de probation prévue à cette convention et à l'obtention de son permis classe 3 comme indiqué dans le document d'affichage de ce poste. Les démarches et l'obtention de cette classe sont aux frais de M. Gervais. Ce dernier s'engage à obtenir cette classe à l'intérieur de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 AOÛT 2021

2021-08-238

1.9_ENTÉRINER L'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME NANCY OUELLETTE À TITRE DE CONCIERGE/PRÉPOSÉE À L'ÉCOCENTRE

ATTENDU QU'à la séance du conseil du mois de juillet 2021, il y a eu adoption de la résolution 2021-07-208 qui recommandait de mettre fin à la période de probation de l'employé 109, qui occupait le poste de concierge/préposé à l'écocentre;

ATTENDU QU'il a fallu trouver rapidement un remplaçant afin d'assurer la désinfection des édifices publics, et ce, tel que prescrit par la Direction de la santé publique du Québec en lien avec la COVID-19, en plus de l'entretien régulier des édifices;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche temporaire de Madame Nancy Ouellette à titre de concierge/préposée à l'écocentre, et ce à partir du 30 juillet 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-239

1.10_ENTÉRINER LA DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES

Il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que les signataires autorisés à signer les chèques pour la municipalité sont :

- Monsieur Luc St-Denis, maire
- Madame Danièle Tremblay, mairesse suppléante
- Madame Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Madame Mylène Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim

Les chèques devront, en tout temps, être signés par un(e) élu(e) ainsi qu'un(e) fonctionnaire.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2020-07-143 du 13 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-08-240

3.1_ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-535 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-430 ET SES AUTRES RÈGLEMENTS MODIFICATIFS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 juillet 2021;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 AOÛT 2021

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement 2021-535 concernant la circulation et le stationnement et modifiant le règlement 2008-430, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-241

5.1_ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-529 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-348 RELATIF AU ZONAGE

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 14 juin 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet;

ATTENDU l'absence de commentaires;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été déposé à la séance du 12 juillet 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 22 juillet au 5 août;

ATTENDU l'absence de commentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement 2021-529 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-242

5.2_ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-530 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-349 RELATIF AU LOTISSEMENT

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 14 juin 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet;

ATTENDU l'absence de commentaires;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 AOÛT 2021

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été déposé à la séance du 12 juillet 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 22 juillet au 5 août;

ATTENDU l'absence de commentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement 2021-530 relatif au lotissement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-243

5.3_ ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-531 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-346 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 14 juin 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet;

ATTENDU l'absence de commentaires;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été déposé à la séance du 12 juillet 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 22 juillet au 5 août;

ATTENDU l'absence de commentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement 2021-531 relatif au permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-08-244

5.4_ ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-350 RELATIF À LA CONSTRUCTION

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 14 juin 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 AOÛT 2021

ATTENDU l'absence de commentaires;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été déposé à la séance du 12 juillet 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 22 juillet au 5 août;

ATTENDU l'absence de commentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement 2021-532 relatif à la construction soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6. LOISIRS ET CULTURE

7 DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-08-245

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Robert et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 AOÛT 2021

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussignée, Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jacynthe Toupin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc St-Denis, maire

Jacynthe Toupin
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis
Maire